

Avis d'information sur la nouvelle formule de la REM

La Banque Centrale a décidé de la création de la Revue Economique et Monétaire (REM) le 11 mars 2005 dans le sillage du réaménagement des Notes d'Information et Statistiques (NIS), en remplacement du volume « Etudes et Recherches ». Par Décision du Gouverneur en date du 21 avril 2010 et entrée en vigueur le 1er mai 2010, la BCEAO a mis en place une nouvelle formule de la Revue Economique et Monétaire (REM) qui la dote de structures modernes et conformes aux standards internationaux.

L'objectif visé par les Autorités de la Banque Centrale, à travers la nouvelle formule de cette Revue, est de mettre à la disposition des chercheurs et universitaires ressortissants de l'UEMOA un support de référence pour la publication de leurs travaux de recherche en économie.

La présente note décrit le fonctionnement des structures de la REM et la procédure actuelle de validation des articles soumis, qui lui permettent d'être conforme aux standards internationaux en vigueur, dans la perspective de sa reconnaissance par le Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES).

I- OBJECTIFS, POLITIQUE EDITORIALE ET PERIODICITE DE LA REM

1.1. Objectifs de la REM

La création de la REM participe de la volonté des Autorités de la Banque Centrale de renforcer et de vulgariser la recherche au sein de l'Institut d'émission et dans les Etats membres de l'UEMOA. Ainsi, elle poursuit trois (3) principaux objectifs, à savoir :

- diffuser les résultats des travaux des chercheurs et des universitaires dans les domaines de l'économie et de toutes autres disciplines connexes ;
- servir de relais entre le monde académique et la communauté financière ;
- promouvoir le dialogue entre les différents acteurs de l'économie monétaire.

La REM devrait contribuer à promouvoir davantage la recherche sur les sujets intéressant la Banque Centrale, notamment les travaux portant directement ou indirectement sur la politique monétaire.

Les articles publiés doivent contribuer à une meilleure compréhension des enjeux de la politique monétaire, d'une part, et une définition plus adaptée de cette politique aux pays de l'Union, en relation avec la politique économique, d'autre part. Ils doivent ainsi permettre à la BCEAO de mieux orienter ses actions et de jouer son rôle de conseiller des Etats membres de l'UEMOA.

1.2. Politique éditoriale

La REM peut servir de support de publication à toutes les études portant sur des aspects monétaires de l'économie dans les pays en développement, notamment la politique monétaire, l'intégration monétaire et tous les sujets y rattachés. A cet égard, la Revue met, entre autres, l'accent sur :

- les articles traitant de la stabilité des prix et de l'inflation ;
- la problématique de l'intégration économique et monétaire au sein de l'Union ;
- la stabilité financière des pays membres ;
- les interrelations entre la politique monétaire commune et les politiques budgétaires.

Bien que son ambition soit de vulgariser les travaux scientifiques produits au sein de l'UEMOA et/ou portant sur l'UEMOA dans les domaines économique et monétaire, la REM reste ouverte à la réflexion émanant des chercheurs extérieurs et/ou développée par les spécialistes des autres disciplines des sciences sociales.

Les articles publiés dans un même numéro de la Revue peuvent porter sur des questions différentes. Toutefois, en fonction de l'actualité et/ou de l'acuité de certains sujets, des numéros thématiques et des numéros spéciaux peuvent être publiés. Les numéros thématiques sont destinés à faire le point sur une problématique particulière, dont ils font ressortir toute la richesse et la complexité. Les numéros spéciaux sont, quant à eux, réservés à la publication de dossiers spécifiques qui, sans être thématiques, présentent néanmoins des

points de convergence sur certains aspects. Des Actes de colloques ou de séminaires, des rapports de recherche ou des travaux d'équipe peuvent alimenter ces numéros spéciaux.

Les numéros thématiques et spéciaux comportent un éditorial qui fait la synthèse des articles qui y sont publiés, en démontrant leur lien avec la politique monétaire.

1.3. Périodicité de la REM

La périodicité de la diffusion de la REM est semestrielle. Il est prévu deux parutions par an, dont une en juin et l'autre en décembre. Les conditions d'éligibilité des articles à publier sont les suivantes :

- ils doivent être en rapport avec l'objet de la REM, à savoir la politique monétaire ou économique de manière générale, et être d'un intérêt scientifique avéré ;
- ils doivent apporter un éclairage nouveau sur un sujet donné, être originaux ou proposer des solutions originales à des questions déjà traitées ;
- ils doivent reposer sur une approche scientifique rigoureuse, des outils pertinents et une démarche cohérente. La problématique doit être clairement présentée et la revue de littérature suffisamment documentée.

Par ailleurs, tout en respectant les exigences scientifiques évoquées ci-dessus, les articles à publier dans la REM doivent être écrits de façon intelligible, de manière à être accessible à un lectorat étendu, qui ne serait pas forcément composé que de spécialistes des questions traitées.

II – RÔLE ET FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES DE LA REVUE

La REM est dotée d'organes conformes aux standards internationaux, à savoir un Secrétariat d'Édition, un Comité Editorial, un Comité Scientifique et un Directeur de Publication.

2.1. Le Secrétariat d'Édition

Le Secrétariat d'Édition est chargé de la réception des articles soumis pour publication, de la formulation d'observations préliminaires sur ces articles, des échanges de correspondances avec les auteurs et les autres structures de la REM. Il se charge de faire transmettre au Président du Comité Scientifique, pour observations, les articles retenus par le Comité

Editorial. Actuellement, le Secrétariat d’Edition est assuré par la Direction de la Recherche et de la Statistique de la BCEAO.

2.2. Le Comité Editorial

Le Comité Editorial de la REM, présidé par le Directeur du Département des Etudes Economiques et de la Monnaie (DEEM), a pour tâche l’évaluation de la politique éditoriale de la BCEAO et la définition des grandes orientations scientifiques de la Revue. A cet égard, il examine la conformité des articles à y publier avec la ligne éditoriale. Le Comité Editorial est un organe interne à la Banque Centrale composé de plusieurs Directeurs, notamment le Directeur de la Recherche et de la Statistique (DRS), le Directeur des Etudes et des Relations Internationales (DERI), le Directeur de la Stabilité Financière (DSF), le Directeur des Etablissements de crédit et de Microfinance (DECM) et le Directeur du Centre Ouest Africain de Formation et d’Etudes Bancaires (COFEB).

Le Comité Editorial se réunit sur convocation de son Président. Les réunions sont consacrées à l’examen de la conformité des articles soumis avec la ligne éditoriale de la REM, d’une part, et au choix des articles à transmettre aux membres du Comité Scientifique pour observations, d’autre part.

2.3. Le Comité Scientifique

Les attributions du Comité Scientifique sont d’évaluer la valeur scientifique des articles soumis pour publication dans la REM. A cet égard, afin de rendre sa composition conforme à celle des standards internationaux, il est composé de membres externes à la Banque Centrale, en l’occurrence d’universitaires et de chercheurs de renom, reconnus pour leur expertise dans le domaine des sciences économiques et de la monnaie. Ces membres sont choisis au sein des structures de recherche avec lesquelles la Banque Centrale entretient des relations de coopération.

Les membres du Comité Scientifique jouent le rôle de rapporteurs des articles soumis pour publication. Toutefois, le Comité Scientifique peut recourir à des rapporteurs non membres

dudit Comité pour examiner certains articles. Chaque article est examiné par au moins deux (2) rapporteurs.

Le Président du Comité Scientifique est nommé par le Gouverneur de la BCEAO pour un mandat de deux (2) ans, renouvelable. Il est chargé de l'identification des rapporteurs pour chaque article à examiner. Il recueille leurs commentaires écrits par consultation à domicile et les communique au Directeur de Publication, accompagnés de ses conclusions sur les articles examinés.

2.4. Le Directeur de Publication

La fonction de Directeur de Publication de la REM est assurée par le Directeur de la Recherche et de la Statistique de la BCEAO. Il coordonne les différentes structures de la Revue et assume la responsabilité scientifique des articles publiés. Il veille également à l'organisation et à la planification des différents numéros et convoque, au moins une fois tous les deux (2) ans, une réunion d'évaluation et d'orientation de la REM. Le Président du Comité Editorial, ainsi que le Président du Comité Scientifique, accompagné d'au moins deux (2) autres membres dudit Comité, prennent part à cette réunion.